

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Arrondissement de Sens

MAIRIE
de
SAINT MARTIN D'ORDON

89330 St Martin d'Ordon

Saint Martin d'Ordon, le 15/03/2025

Le Maire de St Martin d'Ordon
à
M. POIBLANC Vice -Président
de la CCJ

Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 28 février. Mon avis est favorable aux deux projets de révisions allégées n°1 et n°2.

D'autre part je viens de m'apercevoir que j'ai oublié de signaler un changement sur ma commune. En effet, la salle des fêtes ; le stade ainsi que le local sportif sont en zone AN : zone agricole inconstructible. A l'avenir si nous souhaitons agrandir la salle des fêtes ou construire de nouvelles infrastructures sportives sur cette zone, cela nous sera interdit. Je demande que les parcelles : 0117 ZK ; 0118 ZK ainsi que la 0103 ZK soit intégré dans un zonage nous le permettant.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, en mes respectueuses et sincères salutations.

Le Maire
I. CLAUDET



Courrier en recommandé ce jour et copie par mail à M. VALENTIN